

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 28

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE  
le: 04 DECEMBRE 2024.

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

**PRÉSENTS :**

**Mmes.** S. PONCHON, A. JARILLO, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE,  
**Mrs.** E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

**Mmes** I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN,  
S. DIET-PENCHINAT, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT,  
**Mrs.** D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-  
SIMON, C. LABARDE,

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mmes et Mrs.** ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), B.  
REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS)

**ABSENTE :**

**Mme** N. BOUABDALLAH

**Secrétaire de Séance :** Monsieur PH. MARTIN

**20241204 – 22/FIN07. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants et ce, dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Bien que ne représentant aucun caractère décisionnel, ce débat apparaît traditionnellement comme un moment privilégié d'échanges, permettant au Conseil Municipal d'être informé de l'évolution de la situation financière de la commune et de discuter des orientations qui préfigureront les priorités affichées, d'une part, dans le budget primitif de l'année et d'autre part dans les budgets à venir.

Le déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire permettra :

- sur la base des données chiffrées issues des comptes administratifs des dernières années, d'analyser la situation financière et fiscale de la collectivité (niveaux d'épargne, endettement, fiscalité),
- d'évoquer les perspectives et orientations 2025.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances/Administration Générale le 25 novembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**PREND ACTE** que conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires 2025 a été présenté au Conseil Municipal : sur le fondement de ce rapport, un débat sur les orientations budgétaires 2025 et sur les perspectives pluriannuelles s'est déroulé au sein du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.**  
**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 05 décembre 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

